

## **MAÎTRISER LA COMPTABILITÉ GÉRANCE**

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### **DURÉE**

1 journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

### **PUBLIC VISÉ**

- Titulaires de cartes, gestionnaires et comptables
- Prérequis : fondamentaux sur la gestion Immobilière sans expérience requise

### **OBJECTIFS**

- Comprendre l'utilité juridique de la comptabilité
- S'approprier les mécanismes comptables de l'activité
- Maîtriser la lecture des états comptables
- Comprendre la logique du rapprochement bancaire et de la balance générale
- Établir les outils de suivi de l'activité
- Pouvoir manager les aspects comptables de la gérance et en assurer le suivi et le contrôle

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Patrice DURAND, 25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet ; ancien directeur des risques garanties financières et assurances ; ancien juge au Tribunal de Commerce ; diplômé E.S.C.P.

### **CONTENU DE LA FORMATION** *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### **DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30**

##### **Accueil (20 min)**

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

##### **Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)**

Remise du code de déontologie  
Rappel des fondamentaux  
Questions – Réponses

##### **Partie 1 : Rappel des obligations juridiques de l'activité, mise à jour règlementaires (40 min)**

##### **Pause (10 minutes)**

*Dernière mise à jour : 1er décembre 2022*

## **Partie 2 : Principes comptables et modélisation des écritures (60 min)**

*Exercice pratique et correction collective (20 min)*

### **Pause déjeuner (1h)**

#### **Partie 3 :**

Analyse critique de la balance générale et du rapprochement bancaire (20 min) ;

Étude qualitative du portefeuille sur une approche multicritères (30 min) ;

Mise en place de l'outil de contrôle interne (45 min) ;

### **Pause (10 minutes)**

#### **Partie 4 :**

Organisation de l'activité (50 min) ;

Mise en place des actions visant au développement de l'activité, transversalité métiers (30 min)

#### **Conclusion de la formation (25 min)**

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction

Tour de table et bilan de la formation

### **FIN DE LA FORMATION : 17h30**

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

#### **COÛT DE FORMATION**

- 360 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 300€ HT)
- 420 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 350 € HT)
  
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

#### **ACCESSIBILITÉ**

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.